



FICHE DE POSTE

ENSEIGNANT SPECIALISE ULIS TFC

Unités localisées pour l'inclusion scolaire troubles des fonctions cognitives

Références :

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005

Circulaire n° 2010-088 du 18-6-2010

A la rentrée de septembre 2014, des postes d'enseignants spécialisés en ULIS TFC ouvriront dans le département :

- | | |
|---|------------|
| - collège Le point du jour d'AUNEUIL | - ULIS TFC |
| - collège Gérard de Nerval de CREPY EN VALOIS | - ULIS TFC |
| - collège Ferdinand Buisson de GRANDVILLIERS | - ULIS TFC |
| - collège Louis Pasteur de NOYON | - ULIS TFC |

D'autres sont susceptibles d'être vacants.

Les ULIS TFC sont des dispositifs de scolarisation en collège ou lycée, destinés à recevoir des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives et orientés par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Profil du poste d'enseignant

Enseignant spécialisé du 1^{er} degré, titulaire du CAEI, du CAPSAIS ou du CAPA-SH option D, ou enseignant spécialisé du 2nd degré titulaire du 2 CA-SH option D ou à défaut un enseignant non spécialisé possédant une expérience professionnelle auprès d'enfants en difficulté scolaire, **recruté sur entretien.**

L'enseignant est chargé de :

- mettre en œuvre au sein de la classe les objectifs du Projet Personnalisé de Scolarisation de chacun des élèves
- concevoir et de mettre en œuvre le projet de la classe, en lien avec l'équipe du collège ou du lycée professionnel et les partenaires professionnels ou de soins
- favoriser l'inclusion des élèves dans les classes
- faciliter la vie scolaire et les activités collectives
- préparer leur orientation professionnelle (dès le collège mais en particulier en ULIS en LP : coopération avec les professeurs de lycée professionnel, suivi des stages...)
- évaluer régulièrement les progrès des élèves et d'ajuster leur projet aux besoins constatés
- En tant que référent de la classe, d'être le garant de la cohérence des actions incluses dans le projet entre les différents partenaires
- travailler en collaboration avec les familles, l'enseignant référent, le principal du collège.

Capacités attendues

Ce poste nécessite une bonne connaissance du cadre réglementaire de la loi 2005-102 du 11 février 2005 et des problématiques liées au handicap, en particulier celles qui concernent les troubles importants des fonctions cognitives. Il demande également la connaissance des voies de formation professionnelle et exige la capacité de travailler en équipe, selon des objectifs définis en concertation.

Procédure de recrutement

Appel à candidature,

- Lettre de candidature adressée à l'IA- DASEN (Inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'éducation nationale) sous couvert de l'IEN de circonscription
- Procédure de nomination avec commission d'entretien.

Dépôt des candidatures

Les candidats devront saisir leurs vœux par internet **du 14 avril au 27 avril 2014** et confirmer simultanément par une lettre de motivation qui sera adressée **par la voie hiérarchique**, accompagnée d'un curriculum vitae **avant le 06 mai 2014, délai de rigueur, à :**

Madame l'Inspectrice académique, Directrice académique des services de l'éducation nationale
Division de la gestion des personnels – Service du mouvement
22, avenue Victor Hugo – 60 025 BEAUVAIS Cedex

**Les enseignants qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements sont invités à prendre contact avec l'IEN ASH1 –
Tél : 03.44.06.45.94**